

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRES



L'EQUIPE DU CEFTIC VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE



Centre CEFTIC Isère
(sud de Vienne)
Route du Barrage
38121 Reventin Vaugris
Tel : 04 75 96 48 60

Centre CEFTIC Drôme
41, rue Paul Sabatier
ZI les Malalannes
26700 Pierrelatte
Tel : 04 75 96 48 60
Fax : 04 75 96 48 00

<https://www.ceftic.fr/>

ACCÈS en voiture :



STATIONNEMENT : Le parking des stagiaires se situe devant l'entrée principale du local du CEFTIC.



Les horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h00 à 12 h00 - 13h30 à 17h00 - Vendredi : 8h00 à 12h00 - 13h30 à 16 h 30

Dans le hall du bâtiment, les formateurs vous reçoivent et vous invitent à patienter. Un café vous sera proposé au démarrage de chaque session.

Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat situé au Centre de Pierrelatte (Drôme) au : 04 75 98 05 25

Le CEFTIC dispose de 1 salle de cours équipées de vidéoprojecteur et de tableau blanc.



Des stylos et des feuilles blanches sont mis à disposition des stagiaires.

Les parties pratiques des formations se déroulent sur des plateformes dédiées.





Le formateur indique à chaque début de cours que le règlement intérieur est affiché dans la salle de cours.

Les stagiaires doivent s'y conformer sans restrictions ni réserves.

En cas d'urgence :

- ✓ Respecter les consignes affichées dans les locaux et les instructions du formateur
- ✓ SAMU : composez le 15 et prévenir l'accueil
- ✓ POMPIERS : composez le 18 et prévenir l'accueil
- ✓ Secrétariat du CEFTIC : N° accueil : 04.75.96.48.60

RESTAURANTS à PROXIMITÉ

La Paillotte du Barrage à REVENTIN-VAUGRIS

Le Chemin des Saveurs — 322 Chemin des Croses à REVENTIN-VAUGRIS

RAD'UP —16 Rue des Ecoles à REVENTIN-VAUGRIS

Guinguette de la traïlle - 3 Chemin de la Traïlle, 69420 AMPUIS

HÔTELS à PROXIMITÉ

Le REVENTEL — RN 7 Lieudit Saint-Christ à REVENTIN-VAUGRIS

Relais 500 de VIENNE — 986 RN 7 à CHONAS L'AMBALLAN

IBIS Budget — Cours de Verdun — Place Camille Jouffray à VIENNE

COMMUNITÉS à PROXIMITÉ

Pharmacie d'Ampuis - 1 place de l'Eglise à 69420 Ampuis à 3,1 km

Pharmacie De L' Isle - 2 rue de l'Isle - 38200 Vienne à 4,3 km

Distributeur de billet : **Crédit Agricole** - 20 Boulevard des Allées à 69420 Ampuis

REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES DU CEFTIC

Ce règlement est établi conformément aux dispositions des articles L352-3, L352-4 et R6352-1 à 15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires du CEFTIC durant leur temps de formation.

Article 1-HYGIENE ET SECURITE

- . Il est strictement interdit de fumer et vapoter à l'intérieur de l'établissement. Des cendriers sont mis à disposition à l'extérieur du bâtiment afin d'y jeter les mégots.
- . Les gobelets usagés, chewing gums ainsi que tous détritrus doivent être déposés dans les poubelles réservées à cet effet.
- . Les toilettes mises à disposition des stagiaires doivent rester propres.
- . Les consignes de sécurité prodiguées par les formateurs doivent être scrupuleusement suivies.
- . Les plans d'évacuation sont affichés dans l'accueil du CEFTIC. Les consignes de sécurité relatives aux sources radioactives sont affichées dans le chantier-école de Radioprotection.
- . Tout accident ou incident survenu durant la formation doit être immédiatement déclaré à la Direction du CEFTIC ou son représentant par le stagiaire accidenté ou les témoins

Article 2 — RESPECT-DISCIPLINE-CONFIDENTIALITE

Il est formellement interdit aux stagiaires du CEFTIC :

- . D'introduire ou consommer des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme.
- . De se présenter aux formations en état d'ébriété.
- . D'emporter ou modifier les supports de formation.
- . De modifier les réglages des paramètres des ordinateurs.
- . De manger dans les salles de cours.
- . D'utiliser les téléphones portables durant les sessions.
- . D'utiliser l'issue de secours hors caractère d'urgence.
- . De se comporter agressivement vis-à-vis du personnel du CEFTIC ou des autres stagiaires.
- . D'introduire ou de faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme.
- . D'introduire des marchandises destinées à être vendues au personnel ou stagiaires.

Sauf autorisation expresse de la Direction, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins. Il est demandé aux stagiaires de respecter les horaires définis pour chaque formation. En cas de retard, le stagiaire devra prévenir le CEFTIC.

Les stagiaires ont l'obligation de conserver en bon état le matériel confié lors de la formation et sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite.

A la fin de chaque stage, les stagiaires doivent restituer tout matériel ou documentation en leur possession appartenant à l'organisme de formation, hormis les livrets de stage ou CD remis par les formateurs en vue d'être emportés.

La documentation pédagogique est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée que pour un strict usage personnel. Les enregistrements sonores ou visuels des sessions de formation sont formellement interdits.

Article 3 - RESPONSABILITE

Le CEFTIC décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans ses locaux ou terrains.

Article 4 - SANCTIONS

Selon le degré d'agissement fautif, le stagiaire pourra faire l'objet d'une exclusion du stage après avoir été informé des griefs retenus contre lui. L'employeur de l'intéressé sera immédiatement informé des dispositions prises à l'encontre du stagiaire.

Article 5 — REPRESENTATION DES STAGIAIRES

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Le présent règlement est affiché dans la salle de cours du CEFTIC.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au responsable formation.